

SOMMAIRE

Bilan du benchmark

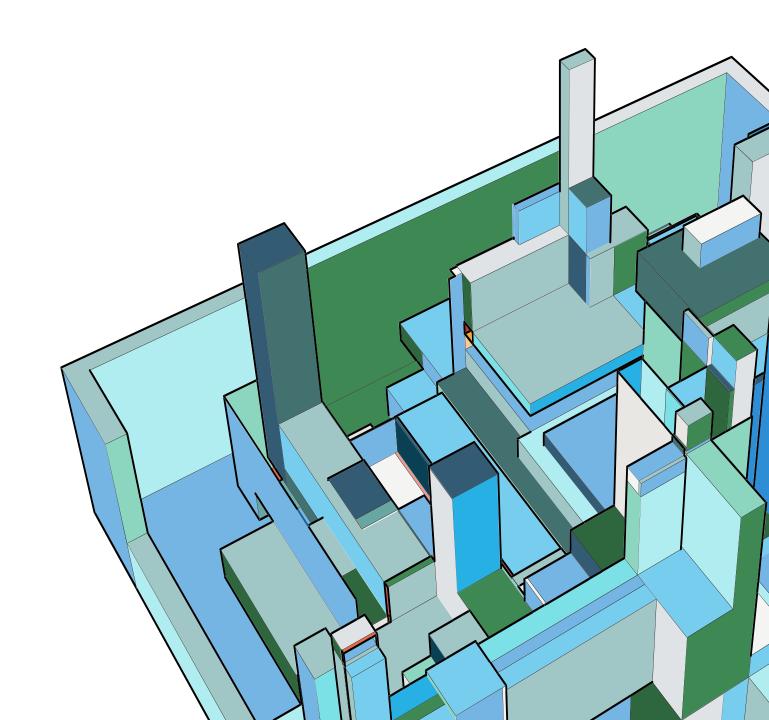
Projets qualitatifs

Paysage législatif et réglementaire

Evolutions sociales et technologiques

Pistes d'améliorations

Point d'avancement





« BALARUC LOISIRS » ET BARRIÈRE. ENTRÉE DE VILLE, BASSIN DE THAU - SÈTE AGGLOPOLE (34).

1 967 486€ HT : coût des travaux effectués par la SPLBT (livrés en octobre 2022). 2015-2021 élaboration du dossier de réalisation de ZAC.

Montant prévisionnel estimé à 18,95 millions d'€ Concession d'aménagement à la SPLBT : quasi régie.

Les mesures en fayeur de l'environnement ont été chiffrées en mai 2016 à :

- « Traitement alternatif des eaux de surface : 2 500 000 € HT,
- « Étude géotechnique : environ 20 000 € HT,
- « Cheminement piétons : 2 500 000 € HT,
- « Perméabilisation des espaces existants : 200 000 € HT,
- « Étude pour montage du Dossier au Conseil National de la Protection de la Nature : 8 000 € HT
 (hors recherche foncier) et 3 000 € HT pour la validation du foncier,
- « Coût merlon de protection phonique : 50 000 € HT,
- « Mesures d'accompagnement pour la protection des espèces et des milieux naturels : 24 400 € HT.
- « Archéologie préventive : 82 000 € HT,
- « Mesures de compensation de 40 ha à la destruction d'habitat et /ou d'espèces protégées : coût calculé dans le cadre du dossier de demande de dérogation pour la perturbation et la destruction d'habitats d'espèces protégée (dossier CNPN) qui sera réalisé par l'aménageur.

Programmation:
cheminements piétons
sécurisés, stockage
hydraulique en toiture
végétalisée, noues
paysagères, introduction
de mixité urbaine.

ZAC : requalification de 15 ha, extension de 14 ha (controversés) Ces travaux de requalification ont été livrés en octobre 2022, avant la période des fêtes de fin d'année, avec deux mois d'avance sur le calendrier prévisionnel.

Coût des travaux : 1967 486€ HT

Le volet requalification a pour objectifs, à travers la réalisation de travaux d'aménagement sur les emprises publiques, **d'apporter de la qualité et de la lisibilité à des espaces vieillissants** et dégradés, et remettre au cœur des usages les **mobilités douces** (piétons, cycles).

Pour la zone de la Barrière, il a été question de réduire la place des véhicules (passage de 4 à 2 voies) pour aménager des trottoirs et espaces verts, ainsi que doter l'impasse d'une aire de retournement.

Les espaces publics du cœur commercial Balaruc Loisirs étaient quant à eux les plus détériorés. L'éclairage public a été modernisé et équipé de leds. Le mobilier urbain, les revêtements, ont été harmonisés. L'absence de maîtrise foncière globale n'a en revanche par permis de requalifier les parties privatives (parkings et trottoirs) qui restent à la charge de leurs propriétaires. Les travaux ont apporté de la qualité aux différents espaces, avec l'intégration d'une piste cyclable et d'espaces de circulation piétonnes sécurisés. L'une des principales entrées de Balaruc Loisirs depuis la RD600 a été repensée, avec une réduction du giratoire historique surdimensionné, laissant la place à une généreuse mise en scène paysagère valorisant l'ensemble, au bénéfice des piétons.



ROUTE DE LA MER - ODE À LA MER PÉROLS ET LATTES, MONTPELLIER 3M (34), ENTRÉE DE PETITES VILLES EN PÉRIPHÉRIE DE MÉTROPOLE.

Т3

Carrefour

2019-2022 élaboration du dossier de réalisation de ZAC+ PEP. Premiers travaux et commercialisation en 2022/2023.



Montant prévisionnel estimé à 300 millions d'€

Concession d'aménagement avec SA3M.

LATTES

Début de la phase opérationnelle
/!\ Le projet avait été enterré en 2019 au changement de municipalité, il vient seulement d'être relancé et est controversé.

Programmation:

6 à 8 000 logements, 115 000 m² de bureaux et d'activités, 138 000 m² de commerces, en renouvellement des surfaces existantes (+/- 5%), 45 000 m² d'équipements publics (Ode Acte 1). Projet d'implantation du nouveau stade à la une en ce moment.

Un immeuble de 17 étages. Etude de faisabilité sur le potentiel de développement en EnR. Projet de 276 à 288 Ha Deux ZAC : Ode Acte 1

et Ode Acte 2 (111 ha)

PEROLS

LES PORTES DU FUTUR CHASSENEUIL-DU-POITOU, GRAND POITIERS (86). ENTRÉE DE PETITE VILLE EN PÉRIPHÉRIE DE MÉTROPOLE.

2011: début études.

Travaux viaires entamés en 2013 (giratoire sud), négociations pour l'acquisition du foncier par le Grand Poitiers.

2015 : zone des Grands Philambins.

Peu de sources sur la réalisation

opérationnelle.

Grand Philambins : 8 millions d'€ HT

Aménagement routier : 1,2 millions d'€, un quart pris en charge par Proudreed. (article 2018 Centre Presse) Agence nationale d'immobilier d'entreprise Proudreed.

Association « Entrepreneurs du futur ».

Grands Philambins : COE (56 maitrise d'œuvre /

urbaniste / architecte)

Société d'Equipement du Poitou (Sep).

"Concertation public-privé démarche d'éco réhabilitation (développée conjointement par atelier Villes & Paysages avec Egis)
En cours de clôture (vente à venir des deux derniers fonciers disponibles)

Favoriser un ensemble cohérent ; organiser des accès lisibles pour tous les types d'usagers ; hiérarchiser les différentes voies principales et secondaires de desserte ; différencier les espaces tout en favorisant leur complémentarité ; créer des espaces piétons et cyclistes et constituer une trame verte.

budget d'investissement limité de la collectivité

Périmètre de projet : la

ZAE de 46 ha.

Périmètre de réflexion

de 80 ha.

Grands Philambins : 11.5

hectares."

ZONE DU PONT DE L'ÂNE - MONTHIEU SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE (42). ENTRÉE DE VILLE (N88 - LYON).



investissement privé de 150 millions d'€ (STEEL) 125 millions d'€ le projet (N. Novarina) 40300 m2 d'acquisitions de foncier en 2013 Démarche AEU (ADEME), label
EcoQuartier, programme
Territoires à énergie positive pour
la croissance verte (TEPCV);
bâtiment STEEL (BREEAM Very
good label britannique).

Appel d'offre de l'EPASE (2018): démarche sociologique avant plan d'urbanisme pour remettre de l'urbanité: manque 30% d'espaces verts/publics dans la zone (bilan). Puis démarche incitative envers les entreprises implantées. MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPA Saint-Etienne
Urbanisme "négocié" public/privé
2018 : Accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine
et des espaces publics avec : Carta - Reichen et
Robert Associés, mandataire (urbanistes), HorsChamps (paysagistes), SOTREC Ingénierie (BET
infrastructures et VRD), ARCADIS (BET
infrastructures et ouvrage)

ZAC de 66 ha
périmètre de projet 111
ha (dont 45 ha porté par
le privé)
périmètre d'étude de
201 ha.

EXEMPLE DE PLAN MASSE : ZONE DU PONT DE L'ÂNE - MONTHIEU



LA ROUTE DU MEUBLE LA MÉZIÈRE, MELESSE – CC DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ; MONTGERMONT, LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ, SAINT-GRÉGOIRE – RENNES MÉTROPOLE (35).

Conseil Municipal 21/04/21 : création de 2 ZAD. Requalification "légère" concernant uniquement la voirie, la trame viaire et le front bâti pour la CC du Val d'Ille-Aubigné.

Projet de délocalisation pour Rennes Métropole.
Piste cyclable La Mézière - La Chapelle des
Fougeretz, portée par Rennes Métropole et le CD
d'Île et Vilaine.

Existence de l'association "La route du meuble", tensions en 2019 sur la requalification avec Rennes Métropole.

OAP thématique « commerce » et OAP sectorielle « route du meuble » 1500 ha, 13 km de long.

Plusieurs ZAC

Convention-cadre d'ORT

signée en 2020 par la CC Val

d'Ille-Aubigné.

Etablissement public foncier de Bretagne : droit de préemption 2014, jugement annulé en 2018. Il existe toujours une convention opérationnelle avec l'EPF et la ville de La Mézière.

EXEMPLE D'OAP SECTORIELLE – ROUTE DU MEUBLE



OAP Route du Meuble Annexe

Approuvé le 25 février 2020 Modifié le 23 février 2021 et le 14 mars 2023



ZONE COMMERCIALE NORD-STRASBOURG EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG : REICHSTETT, MUNDOLSHEIM, LAMPERTHEIM ET VENDENHEIM (67).

Concession d'aménagement : sociétés Frey Aménagement et promotion et SCI Forum réunies au sein de la **SAS ZCN**

Aménagement

ZAC délibération du 20 décembre 2013 (conseil communautaire). Dossier de réalisation de ZAC a été approuvé le 30 septembre 2016. meilleure desserte en TC et amélioration du trafic ; stratégie commerciale aidant à la reconversion et la revalorisation de certains secteurs tout en favorisant l'arrivée de nouvelles enseignes, d'artisans-commerçants couplés à de l'habitat ; valoriser la berge du canal ; développer une mixité sociale et fonctionnelle ; créer des espaces publics de qualité ; meilleure insertion paysagère.

"Shopping Promenade" Cœur Alsace :
66.000 m², 2.200 places de parking, 2020.
La ZaCOM entière : 150 ha ; 6 km de voie
requalifiée, 2 km de voie créée ; 9 km de
mobilité douce créés, 75 M€ ; 400
logements et 11.000 m² d'activités
tertiaires.

Acquisitions foncières : 38.5 M€ HT, quasi-totalité à l'amiable, peu de DUP, anticiper prix des sols. 65-75 M d'€ HT dont 9,8M€ sont financés par l'Eurométropole de Strasbourg + les investisseurs privés devraient injecter plus de 150 M€ pour la réalisation des nouvelles constructions.



PARC COMMERCIAL DE BEAULIEU PUILBOREAU – CA DE LA ROCHELLE (17).

2013 début des études.

Travaux : 2016-2018 nouveau plan de circulation pour fluidifier le trafic automobile ; stationnement plus facile d'accès, tout en le maintenant proche des commerces ; une voie de bus dédiée pour optimiser la desserte par la ligne 4 et bientôt un nouveau parc-relais (septembre 2018) ; voies cyclables aménagées au sein même de Beaulieu, jusqu'aux quartiers et communes voisines ; nouveau cheminement piéton sécurisé, pour faciliter les liaisons entre les magasins ; plantation de pelouses et d'arbres pour structurer et embellir les espaces ; nouveau mobilier urbain et des éclairages plus performants, plus économes.

10 millions d'€ HT

/!\ seulement voirie et
espaces publics, pas
d'action sur le foncierbâti privé.

partenariat avec la commune de Puilboreau, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Club d'entreprises de Beaulieu et les commerçants.

La Communauté d'Agglomération a travaillé avec la société d'ingénierie SCE et l'agence d'architecture FORMA6 qui ont dessiné le projet.

La commune de Puilboreau a été très présente dans ces discussions.

Limites communales

Zone commerciale d'entrée de ville à vocation de mixité urbaine

Zone économique et commerciale à restructurer et à valoriser

ZONE DES LANDIERS GRAND CHAMBÉRY – VOGLANS (73).

Concours d'idées : « Depuis le début des années 2010, les collectivités locales chambériennes ont retrouvé un intérêt dans leurs périphéries commerciales. Elles peuvent avoir des projets ambitieux comme le DAC, mais ils restent difficilement applicables. Le concours d'idées est une bonne opportunité pour améliorer cette zone commerciale, c'est première fois qu'elle sera étudiée dans son intégralité! Le cahier des charges prévoit aussi d'organiser un atelier avec les habitants de l'agglomération pour mieux connaitre leurs avis et leurs usages » (M. Haïm, 2018)

GIE (groupement d'intérêt économique) très influent.

"Malgré son rôle stratégique dans l'agglomération, aucun acteur public ou privé domine la zone. Contrairement au centre-ville, il n'existe pas un acteur assez légitime pour porter un projet global."

Technolac

Unie ferree

Autoroute A43

Réflexion entamée à l'occasion de la modification du PLU en PLU-i HD.

Ligne chrono A (Gare-INSEEC)

Enjeu lié à l'implantation de loisirs (se retrouve souvent)

Réaménagement nœud autoroutier par AREA (+ Lyon-Turin) impulse réflexion. Pas d'OAP encore, pas de travaux réalisés.

LAURÉATS DE L'AAP « REPENSER LES PÉRIPHÉRIES COMMERCIALES » (LISE BONAT)

Pariwest - Forum Gibet (Saint-Quentin-en-Yvelines) périmètre de réflexion 710 ha - périmètre d'étude 236 ha - périmètre ZACOM 108 ha. "transformer cette polarité commerciale en centralité urbaine" ("Saint Quentin en Yvelines : Maurepas - Coignières. Pariwest-Forum Gibet-Portes de Chevreuse, Point d'étape" Trappes, 8 juil. 2022)

"difficulté à travailler avec les propriétaires fonciers du Forum Gibet. Ces derniers sont multiples, parfois non connus de leurs occupants, et peu enclins à céder leur bien alors que celui-ci est rentable. A contrario, des foncières telles que Nhood et Etixia sont à l'écoute de la collectivité pour construire un projet de requalification sur la zone commerciale Pariwest." (p. 94)

ZaCOM Ville basse (Thiers) D'Ouest en est RD 2089 restructuration, Oui (par AMO). Dialogue facile, accompagnement des acteurs commerciaux.

Entrée sud Route de Toulouse (Limoges)

réaménagement de la départementale désertée périmètre d'intervention de 78,5 ha
Acteurs commerciaux en opposition à la
Métropole.

Montigny-lès-Cormeilles : requalification RD 14 et abords "pour créer un nouveau centre-ville qualitatif présentant une mixité fonctionnelle" (p. 98) 13 ha, 1,5 km de linéaire commercial, 220 000 m2 de surface de vente. Total de 24 ha.

2011 : démarche "territoires économiques" (ministère EDD), 2011 : modification zonage secteur (mixtes) + PADD "transformer la RD 14 en rue de centre-ville"

Convention d'intervention foncière avec l'EPFID (établissement public foncier d'IDF), enveloppe de 30 M d'€ + AAP 2018, versement d'une subvention de l'État d'un montant de 2 M d'€, obtenue dans le cadre du fonds pour le recyclage des friches du plan France relance. Au total 40 M d'€.

Très peu de maîtrise foncière publique.

2016 : OAP secteur et 2018 : affiner droits à construire trop flexibles.

POINTS SAILLANTS



Organisation de concours d'idées comme amorce méthodologique (cf. Zone des Landiers).



Démarche sociologique intéressante pour apporter **l'urbanité** (cf. Pont de l'Âne Monthieu).



Difficulté de porter des projets globaux due à la diversité de possession foncière : en général, la trame viaire est requalifiée mais il faut compter sur l'investissement du privé pour le bâti commercial.



Sujet inséparable de la question des mobilités : développement lié à la trame viaire, dépendance automobile.



Très peu de projets de requalification de villes comparables à celles du territoire (entrées de petites/moyennes villes éloignées d'une métropole).

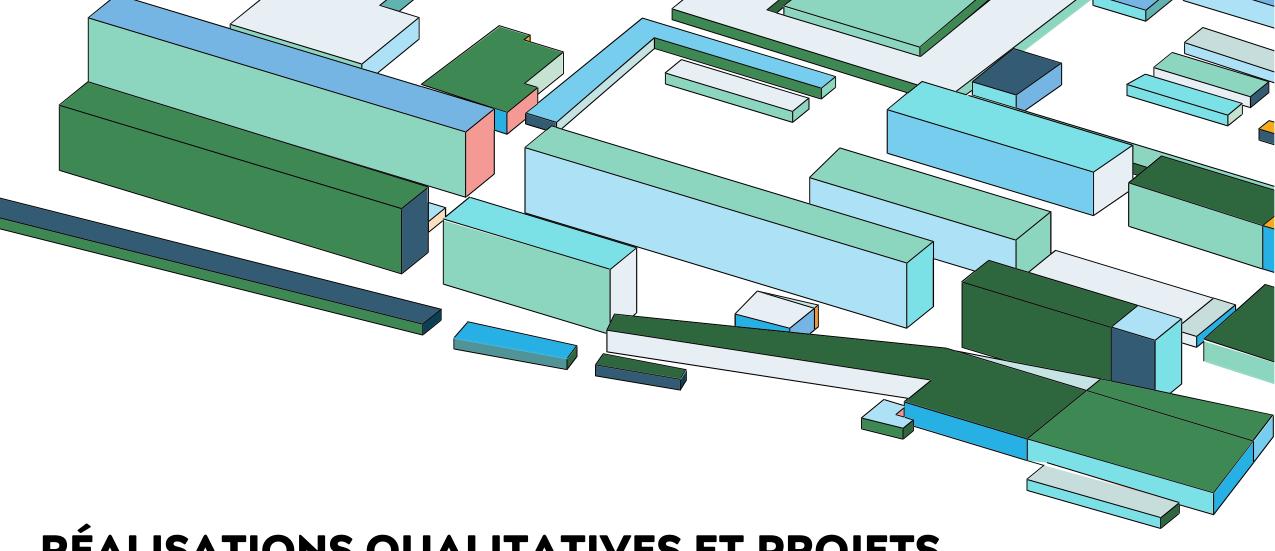
« Disposer d'une ligne de développement commercial forte, ce qui implique un portage politique important, est un critère de succès pour engager une politique de requalification de périphérie commerciale. »

(L. Bonat, 2022, p. 95)

Selon la cartographie de Laury-Anne Cholez, Léa Dang et Grégoire Souchay, il y a une 30^{aine} de luttes contre des projets d'aménagement commercial en 2021.



https://reporterre.net/Carte-des-luttes-des-contestations-locales-toujours-plus-vives



RÉALISATIONS QUALITATIVES ET PROJETS MIXTES – RÉFÉRENCES

LA NOTION DE MIXITÉ FONCTIONNELLE

Horizontale

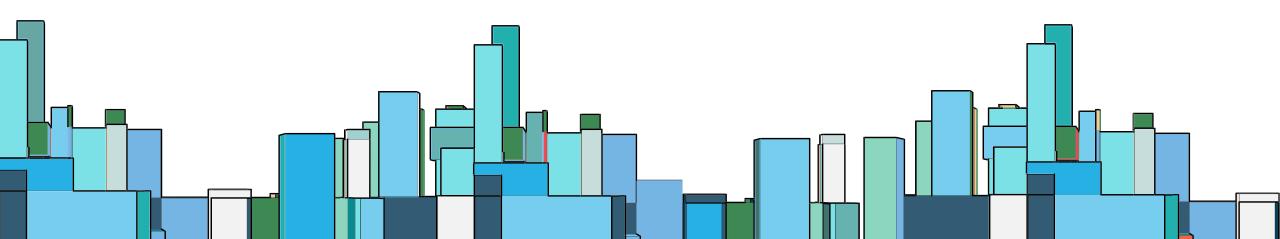
À l'échelle de la rue

Verticale

À l'échelle du bâtiment

 $\underline{https://collectivitesviables.org/articles/mixite-des-activites.aspx}$

https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude 1175/tome 1 Mixite fonctionnelle au regard du commerce.pdf



SHOPPING PROMENADE® CŒUR ALSACE



+ : aménagement paysager qualitatif

-: extension urbaine

ARCAL'OZ - ANNECY (SEYNOD, 74)



horizontale

l'avenue d'Aix-les-Bains à Seynod

Moins d'autos plus de Vélos à Annecy ☑



La ville d'Annecy a en projet le passage en deux fois deux voies de l'avenue d'Aixles-Bains à Seynod dont le trafic délà très important pourrait doubler à terme. Cette autoroute urbaine, terme correspondant plus à cette artère, concue pour les véhicules motorisés, que celui d'avenue ou encore de boulevard, symbolise

SOUTENIR LA PÉTITION

https://athanor-architectures.com/projets/avenueaix/

INTERSPORT DAVÉZIEUX (38)



LIDL



Saint-Barthélemy (38)

Fenouillet (34) 1^{er} bâtiment commercial à énergie positive.

LIDL







	Actuel	Projet
Surface de vente	999 m²	1 431,8 m ²
Surface de plancher	2 355 m²	2 355 m ²
Nombre d'emplois	21	28
Place de stationnement	137	121
% de place en pavés drainants	86 %	95 %
Nombre de place enrobé	18	6
Dont réservés PMR ou familles	6	7
Dont dédiées aux véhicules élec.	2	6
Dont pré-équipées élec.	0	20
Panneaux photovoltaïques	500 m ²	1 298 m²
Nombre d'arbres	10	34
Surface des espaces verts	1 690 m²	2 023 m ²
Surface artificialisées	82,11 %	78.58 %



OUTILS, LABELS, APPELS À PROJETS, PROGRAMMES NATIONAUX



AEU2® - ADEME



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires







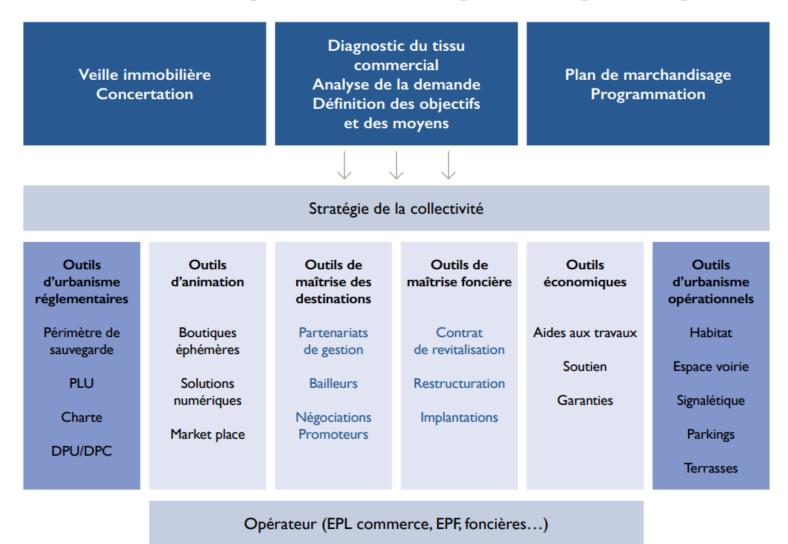


L'opération de revitalisation de territoire (ORT)



DÉMARCHE PRÉSENTÉE PAR L'ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Le schéma ci-dessous récapitule cette démarche exposée dans le présent chapitre.



Source: SEMAEST

INSCRIPTION DANS LE CODE DE L'URBANISME

Les entrées de villes : localisation majoritaire des périphéries commerciales



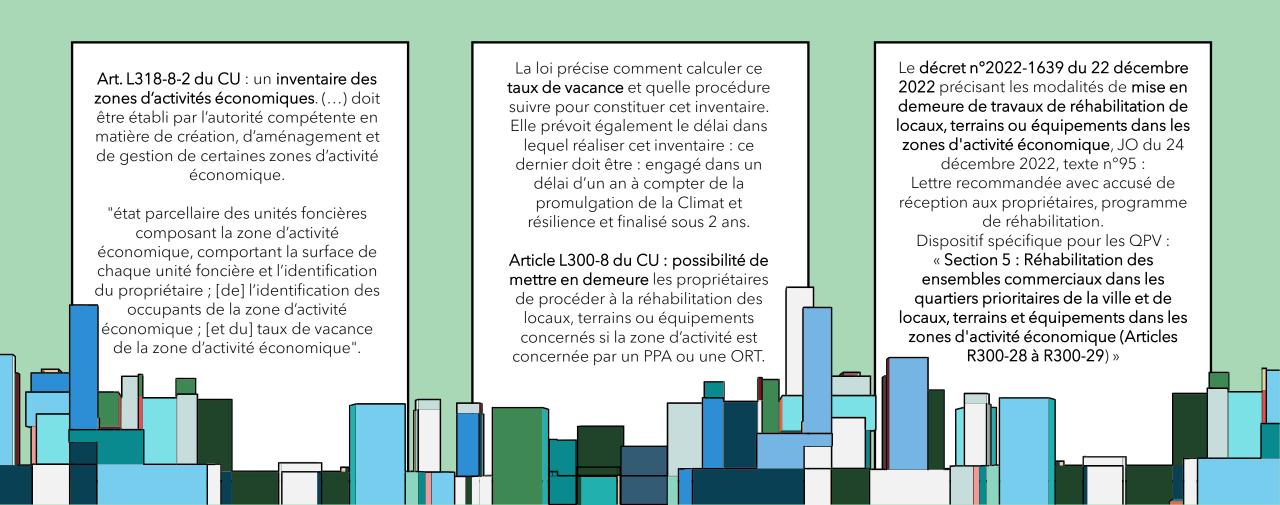
LOI N° 2021-1104 DU 22 AOÛT 2021 PORTANT LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE À SES EFFETS

Zéro artificialisation nette (ZAN) et inventaire des zones d'activité économique



LOI N° 2021-1104 DU 22 AOÛT 2021 PORTANT LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE À SES EFFETS

Zéro artificialisation nette (ZAN) et inventaire des zones d'activité économique



LOI 3DS (DÉCONCENTRATION, DÉCENTRALISATION, DIVERSIFICATION, SIMPLIFICATION) DU 21 FÉVRIER 2022

Fait voler en éclat les principes d'unité et d'égalité devant la loi



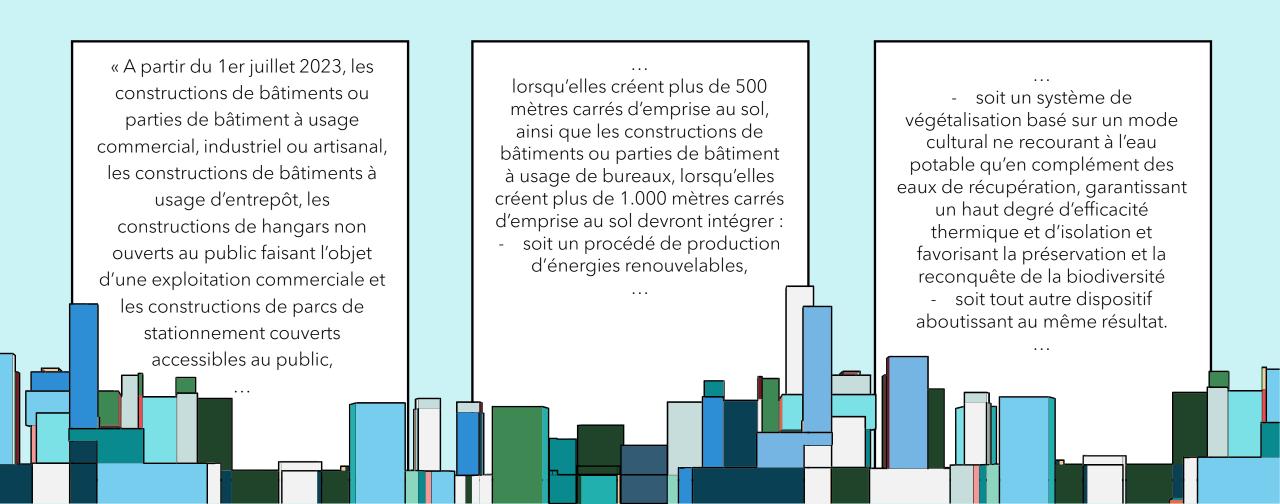
CODE DE L'ÉNERGIE ET LOI ELAN (2018)

Audit énergétique et objectif de réduction des consommations pour les entreprises tertiaires et industrielles



LOI N° 2021-1104 DU 22 AOÛT 2021 PORTANT LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE À SES EFFETS

« Obligations d'installer du photovoltaïque ou des toits végétalisés sur certains bâtiments (art.101).



LOI N° 2021-1104 DU 22 AOÛT 2021 PORTANT LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE À SES EFFETS

« Obligations d'installer du photovoltaïque ou des toits végétalisés sur certains bâtiments (art.101). suite



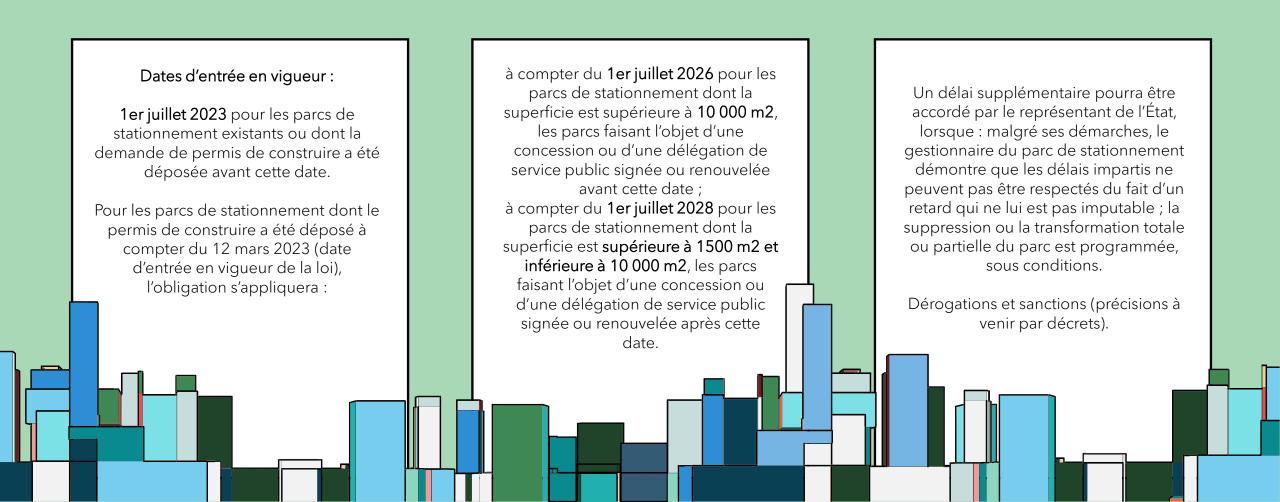
LOI N° 2023-175 DU 10 MARS 2023 RELATIVE À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings existants de plus de 1 500 m2



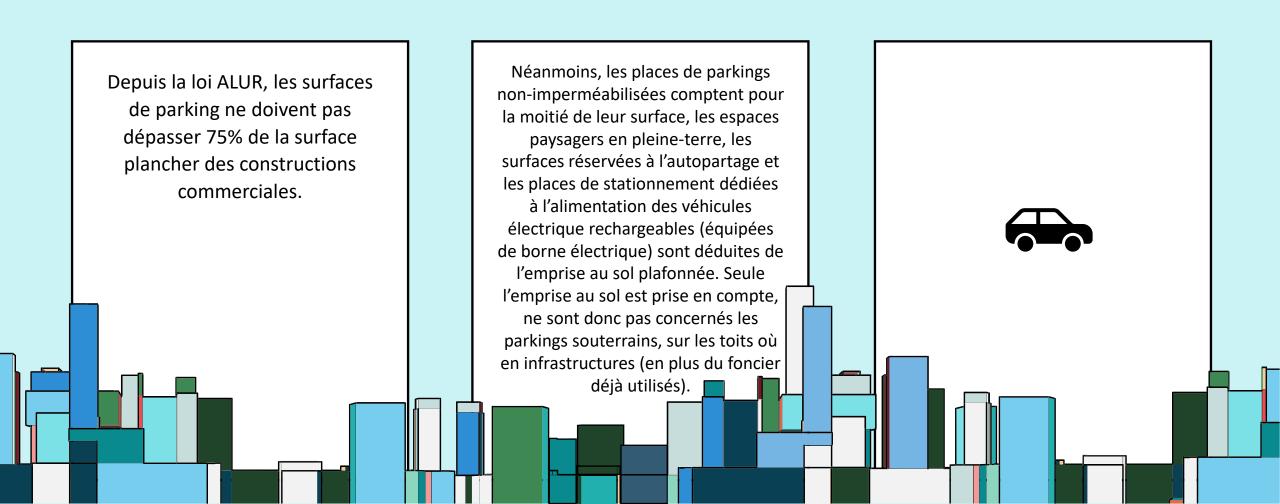
LOI N° 2023-175 DU 10 MARS 2023 RELATIVE À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

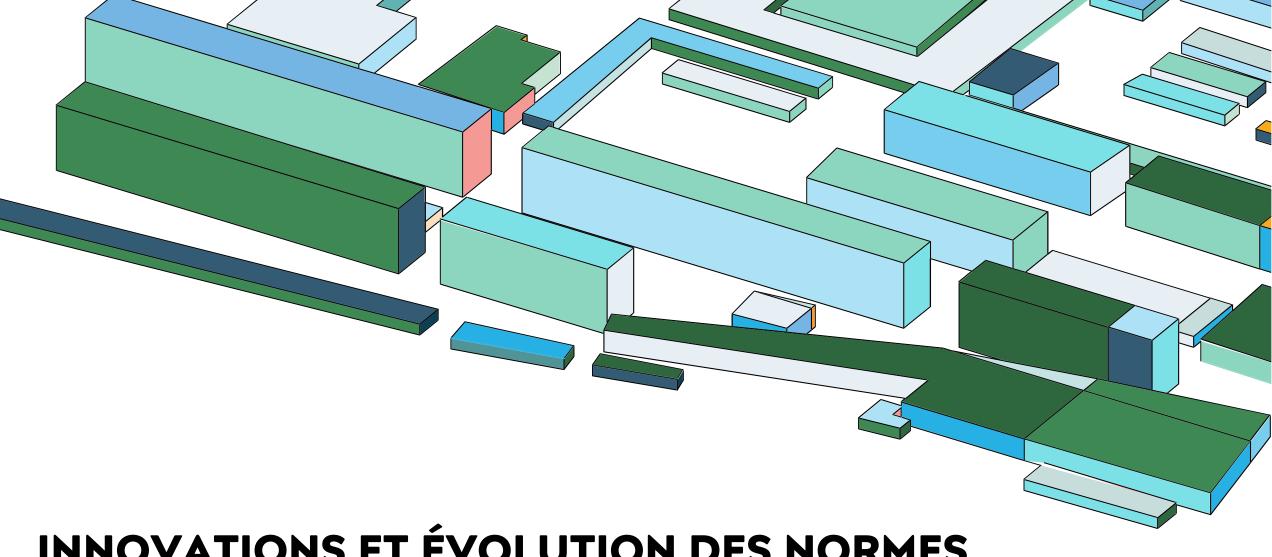
Déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings existants de plus de 1 500 m2



LOI N° 2014-366 DU 24 MARS 2014 POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT ET UN URBANISME RÉNOVÉ

Encadrement du nombre de place de parking rattachés au bâtiments commerciaux





INNOVATIONS ET ÉVOLUTION DES NORMES PESANT EN FAVEUR DE LA REQUALIFICATION

ESSOR DU E-COMMERCE





- e-commerce
- commerce physique

83,2%

% d'e-acheteurs en région Auvergne-Rhône-Alpes Soit la région avec le plus fort taux





- High-tech
- Electroménager
- Produits culturels physiques neufs
- Habillement
- Meubles
- Produits de grande consommation

Part des adresses de livraison



- Domicile
- Point relais et agences postales
- Click and Collect
- Consignes
- E-réservation
- Travail

« Chiffre d'affaires du e-commerce du commerce de détail (hors services) : 67 milliards d'euros, soit + 43% par rapport à 2019 »

CIRCUITS-COURTS

E-COMMERCE AU SERVICE DES COMMERCES Physiques, des circuits courts et de la proximité

Les e-acheteurs ont continué à profiter pleinement de la diversification des offres de vente en ligne, notamment de l'accélération de la digitalisation des commerces physiques, des circuits courts et des commerçants de proximité. Les nouveaux comportements d'achat sur Internet et la volonté des acheteurs de consommer plus responsable et de participer au développement local ont profité aux circuits courts et aux commerces de proximité. C'est notamment le cas pour les enseignes alimentaires et les restaurants dont la dynamique omnicanale est plébiscitée par les e-acheteurs.

COMPLÉMENTARITÉ Physique/digital

Sites d'achat des 12 derniers mois En % des e-acheteurs

Les enseignes uniquement présentes sur Internet	67 %
Total Brick and Mortar	71 %
Les sites de grandes surfaces spécialisées	38 %
Les sites de grandes surfaces alimentaires	33 %
Les sites de marques	23 %
Les sites de circuits courts	14%
Les sites de commerçants de proximité	13 %

Source: Baromètre Fevad/Médiamétrie, janvier 2022.

COMPLÉMENTARITÉ PHYSIQUE/DIGITAL POUR LES ACHATS ALIMENTAIRES

En % des internautes

CIT	FEC	ADD	110	BALT	101	COL
NIII	100	appi	11	ΔNI	Hii	NP
311		AL I I		mini	ıur	1-01

% qui connaissent et qui ont acheté	17 %
% qui ont déjà entendu parler	44 %

SITES/APPLI PRODUCTEURS/CIRCUITS COURTS

% qui connaissent et qui ont acheté	7%
% qui ont déjà entendu parler	33 %

SITES/APPLI PETITS COMMERCES DE PROXIMITÉ INDÉPENDANTS

% qui connaissent et qui ont acheté	3%
% qui ont déjà entendu parler	14%

Source: Baromètre Fevad/Médiamétrie, mai 2022.

LA VOLONTÉ DE SOUTENIR LE LOCAL

Parmi les e-acheteurs ayant commandé sur un site de commerçants de proximité cette année

Soutenir les commerces de proximité	60 %
C'est pratique	57 %
Éviter les déplacements en magasin par peur du risque sanitaire	41 %

Source : Baromètre Fevad/Médiamétrie, janvier 2022.

LA VOLONTÉ DE CONSOMMER RESPONSABLE

Parmi les internautes ayant commandé sur un site de commerces de proximité indépendants ou un site de producteurs circuits-courts.

Privilégier une consommation locale	53 %
Qualité des produits	44%
Contribuer au dynamisme local	37 %

Source: Baromètre Fevad/Médiamétrie, mai 2022.

Source: Chiffres-clés e-commerce - 2022 (FEVAD).

SECONDE MAIN

LE E-COMMERCE, ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'achat de produits de seconde main se démocratise sur Internet. Deux sites parmi les cinq sites marchands les plus visités ont pour activité l'achat et la vente de produits de seconde main. Un constat d'autant plus fort à l'heure où 80 % des e-acheteurs déclarent avoir déjà acheté et/ou vendu un bien d'occasion sur Internet.

ACHAT ET VENTE SUR INTERNET DES PRODUITS RECONDITIONNÉS OU DE SECONDE MAIN

50 %

des e-acheteurs ont **acheté sur Internet** en 2021 des produits reconditionnés ou de seconde main

Source : Baromètre Fevad/Médiamétrie, janvier 2022.

TOP 5 DES RAISONS

Pour faire des économies	80%
2 Pour acquérir des marques	51 %
3 Pour le plaisir de dénicher de bonnes affaires	50 %
4 (Pour des raisons écologiques	48%
5 Pour des raisons budgétaires	43%

70%

des e-acheteurs ont déjà proposé des produits à la vente sur Internet

Produits inutilisés	79%
Produits à renouveler	27%
Cadeaux offerts	10%

Source: Baromètre Fevad/Médiamétrie, janvier 2022.

TOP 5 D'AUDIENCE DES SITES E-COMMERCE

1 Amazon	36811000	58,3%
2 Leboncoin	26 895 000	42,6%
3 Cdiscount	22877000	36,3%
4 Fnac	19121000	30,3%
5 Vinted	17214000	27,3%
	es moyens par mois nsuelle moyenne	

Source: Médiamétrie/NetRatings-Audience Internet global — Movenne T4 2021.

(en % de la population française)

ACHAT B2B Et seconde main

43%

des e-acheteurs seraient prêts à acheter des produits de seconde main pour leur entreprise

TOP 3 DES PRODUITS

1 Mobilier de bureau, confort et communication	28%
2 Équipements et fournitures industriels	23%
3 Fournitures de bureau	21%

Source: Étude Fevad/Médiamétrie - décembre 2021.

« Plus de 80% des e-acheteurs ont déjà acheté des produits reconditionnés ou de seconde main et/ou vendu eux-mêmes des produits sur Internet »

Source: Baromètre Fevad/Médiamétrie, janvier 2022.

Source: Baromètre Fevad/Médiamétrie, janvier 2022.

Source: Chiffres-clés e-commerce - 2022 (FEVAD), p. 11



L'ACCUEIL DE PHOTOVOLTAÏQUE ET LA CAPACITÉ DU RÉSEAU

<u>Trois possibilités</u>:

1. La vente en totalité : réinjection de l'électricité produite dans le réseau

2. La vente en surplus : autoconsommation partielle

3. L'autoconsommation totale

Les petits producteurs doivent se raccorder au réseau de distribution à leur frais au réseau de (basse tension : BT) d'Enedis qui propose un accompagnement technique.

Puissance de raccordement	Point d'entrée Portail	Equipe en charge du traitement
BT≤36 kVA	Portail Raccordement (enedis.fr)	Accueil Petits Producteurs
BT>36 kVA ou HTA	Enedis, l'électricité en réseau (raccordement entreprise-enedis.fr)	Accueil Marché d'Affaire
La puissance du site de production détermine le point de départ de votre demande de raccordement.	Le niveau de puissance du projet concerné appelle des technologies de raccordement distinctes,	De l'initialisation de votre demande à la mise en service du raccordement, une équipe Enedis dédiée vous
	donc des points d'entrée différents.	accompagnera sur toutes les étapes.

Source : Enedis, je souhaite produire mon énergie / j'ai un projet d'autoconsommation collective

DÉMARCHE DE RACCORDEMENT

Démarche

La démarche de raccordements'effectue depuis son espace personnel Enedis.

En cas d'autoconsommation collective, Les consommateurs doivent avoir un contrat avec un fournisseur d'électricité et les producteurs doivent être en service et rattaché à un responsable d'équilibre.

Pièces nécessaires

A fournir à Enedis:

- Un plan cadastral
- Un plan de masse
- Une autorisation d'urbanisme
- Un bilan de puissance
- Le mandat d'accompagnement par un professionnel (optionnel)

Délais

Après une étude de faisabilité, Enedis donne une proposition de raccordement dans un délais de 6 semaines si aucuns travaux d'extension de réseau ne sont nécessaires, et 3 mois sinon.

Cartographie des réseaux Enedis sur le territoire national : <u>Vous êtes urbaniste ou bureau d'études -</u>

<u>Enedis Open Data – Enedis Open Data</u>



LES CONDITIONS TECHNIQUES DU RACORDEMENT



Conditions techniques:

- La puissance de production cumulée doit être inférieure à 3 MW
 - Il faut posséder un compteur communicant (Linky)

Pour l'autoconsommation collective :

- Les membres doivent être espacé de moins de 2 km (avec des dérogations jusqu'à 20km en territoire rural) Les prescription de raccordement sont régies par <u>l'arrêté du 23 avril 2008</u>.



l'autoconsommation collective en créant une Personne Morale Organisatrice (PMO) responsable du groupement. Différents montages juridiques et économiques sont possibles en fonction des projets.

TAXES ET SUBVENTIONS

Tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE)

Les recettes des gestionnaires de ces réseaux couvrent les charges engagées pour l'exploitation, le développement et l'entretien des réseaux. Il est prévu par les articles L341-2 et suivants du code de l'énergie.

Le TURPE est applicable à tous les utilisateurs des réseaux publics d'électricité et respecte quelques grands principes :

- Le paiement à l'injection ou au soutirage, est indépendant de la distance parcourue, on parle alors de tarification « timbreposte »;
- La péréquation tarifaire, qui impose que les tarifs soient identiques sur tout le territoire;

Subventions

- ADEME: guichet virtuel pour les subventions « Tremplin pour la transition écologique des PME » et en répondant à un appel à projet « Entreprises engagées dans la transition écologique », « Pack écoconception »
- Etat : prime à l'autoconsommation, TVA réduite, obligations d'achat, exonérations d'impôt
- Banque : éco prêt à taux zéro (éco-PTZ)
- Collectivités : aides locales dans certains cas (régions, communes...)
- Fournisseurs d'électricités : Certificats d'économie d'énergies (CEE)

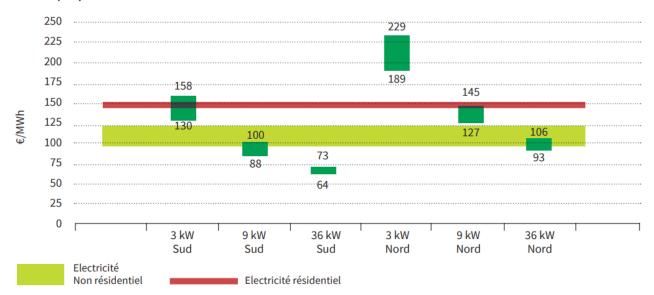
Obligation d'achat

Les producteurs peuvent bénéficier de l'obligation d'achat pour la production par panneau photovoltaïque. La demande est à faire à Enedis lors du raccordement de l'installation avec un seuil d'éligibilité de 100 kWc ou 500 kWc sous conditions.

ESTIMATION DE LA RENTABILITÉ

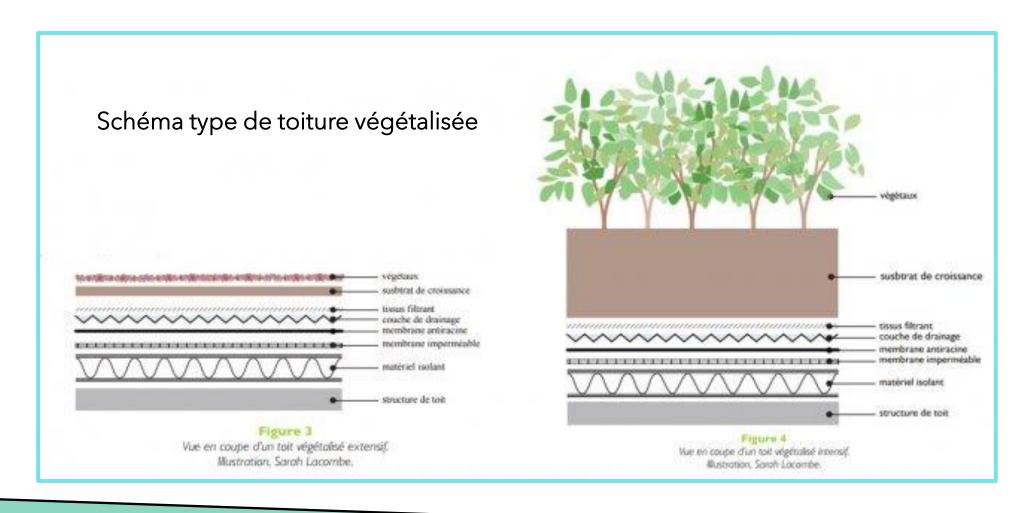
Chiffres ADEME 2020 sans subvention (et avant l'augmentation récente des coûts de l'énergie)





Selon l'ADEME, « la rentabilité d'un projet d'installation d'autoconsommation repose sur le juste dimensionnement de l'installation PV. Il convient en effet de concilier deux enjeux : éviter le sous-dimensionnement de l'installation qui limiterait son impact et les bénéfices associés, notamment sur la baisse de facture d'électricité, mais aussi éviter le surdimensionnement, qui augmenterait la quantité du surplus injecté sur le réseau, et ajournerait l'arrivée à l'équilibre financier du projet. »

MISE EN PLACE DE TOITURE VÉGÉTALISÉE



3 TYPES DE DISPOSITIFS POSSIBLES



Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence CC BY-NC-ND

Système extensif

- Nécessite très peu d'entretien
- Epaisseur du substrat de croissance est de 150 mm ou moins
- Structure doit supporter entre 40 et 100 kg/m²
- Plantes possibles : sédums, mousses, graminées et vivaces



Système intensif

<u>Cette photo</u> par Auteur inconnu est soumise à la licence <u>CC BY-</u> SA

- > Similaire à un jardin
- Epaisseur du substrat de croissance dépasse généralement les 300 mm
- Structure doit supporter 200 kg/m²
- Plantes possibles : très diversifié, même des arbres sont possibles

Système semi-intensif

- Système intermédiaire nécessitant moins d'entretien
- Epaisseur du substrat de croissance compris entre 150 et 300 mm
- Structure doit supporter entre 100 et 200 kg/m²
- Plantes possibles : sédums, mousses, graminées et vivaces

Bénéfices des toitures végétalisées

- Amélioration de l'isolation thermique et acoustique
- Réduction de la pollution de l'air et de l'effet îlot de chaleur
- > Impact positif sur la biodiversité
- ➤ Bonne retenue des eaux pluviales
- Amélioration esthétique et insertion paysagère du bâtiment
- Prolongement de la durée de vie de la toiture

Inconvénients des toitures végétalisées

- Contraintes techniques de réalisation (capacité de la structure du bâtiment qui peut être renforcée)
- Coûts d'installations
- Coûts d'entretiens +/- selon le système de toiture choisi à anticiper avant de sélectionner un projet (arrosage, engrais, désherbage...)





Conseil pour une bonne efficacité des toitures végétalisées

- ✓ Choisir des espèces de plantes diversifiées et adaptées au milieu
- ✓ Plus le substrat et la biomasse est importante et plus les bénéfices d'isolation et de dépollution sont maximisés
- o Mais aussi : Outil d'aide à la réalisation <u>Faveur</u>, développé par le Cerema
- o Il est possible de coupler la toiture végétalisée avec une installation photovoltaïque, les végétaux sont ainsi protégés du soleil et améliore le rendement des panneaux en les refroidissant. (Voir le programme <u>PROOF</u> du Cerema)

BÂTIMENTS BASSE CONSOMMATION (BBC)

Accompagnements pour le secteur tertiaire

- Le <u>crédit d'impôt rénovation énergétique pour les TPE-PME</u> du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 « Le montant de ce crédit d'impôt est de 30 % des dépenses éligibles, dans la limite de 25 000 euros par entreprise. Les travaux éligibles concernent : l'isolation, les systèmes de chauffage (biomasse et pompe à chaleur) et de production d'eau chaude sanitaire (solaire), les systèmes de ventilation, les systèmes de régulation du chauffage et de la ventilation, le raccordement à un réseau de chaleur ou de froid. »
- Les mesures de la Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME, de <u>France Relance</u> qui propose des diagnostics et des accompagnements avec un budget total du dispositif de 15 millions €

OPTIMISATION DES SURFACES DE STATIONNEMENTS

Objectifs

Optimiser les espaces de stationnement de ces zones qui représentent souvent la majorité de l'occupation du sol.



<u>Cette photo</u> par Auteur inconnu est soumise à la licence <u>CC BY</u>

Outil facilitant l'optimisation

- > Réalisation de PDIE à l'échelle des zones
- Modification des PLU pour limiter le nombre et la localisation de ces stationnements
- Estimer le besoin (en nombre d'emplois, et de clients) en fonction des parts modales voulues (et possibles) sur la zone
- Mutualiser les parkings entre les enseignes (penser à l'échelle de la zone et pas seulement par parcelles)
- Mutualiser les flottes des entreprises
- Mutualiser certaines activités des entreprises en découplant celles réalisées sur une seule parcelle (stockage, livraison,...)
- Organiser le télétravail dans et entre les entreprises pour utiliser moins de places

PISTES DE RÉDUCTION DE LA PLACE DE L'AUTOSOLISME

- 1. Mise en place du **covoiturage** et **d'autopartage** (commun à toute la zone)
- 2. Proposition d'un service de taxis collectifs
- 3. Création d'un **point d'autostop**
- 4. Facilitations des **modes actifs**, avec des cheminements et stationnements dans la zone et des connexions au reste du territoire
- 5. Anticiper et empêcher le stationnement sauvage
- **6. Associer d'autres usages à ses espaces** : désimperméabiliser, production photovoltaïque, végétaliser, élargir les horaires de stationnement pour des équipements proches si possibles, accueillir d'autres activités lorsqu'ils ne sont pas utilisés par les entreprises.



Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence CC BY-NC-ND



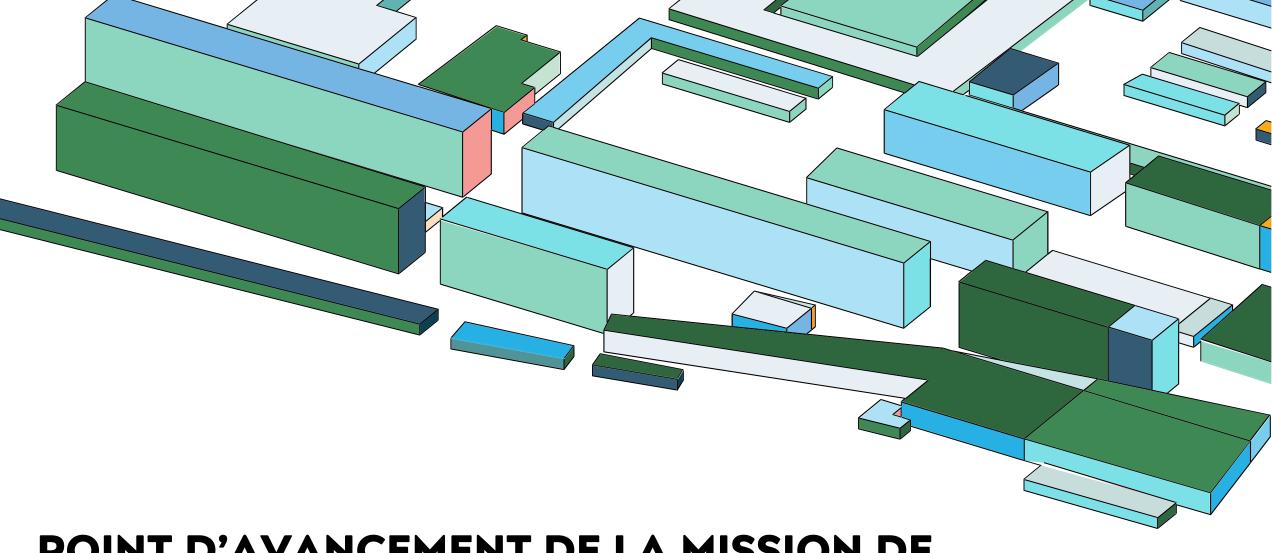
Article L. 3132-1 du code du transport : « Le covoiturage se définit comme l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux , excepté le partage des frais (...) ».

POINT COVOITURAGE

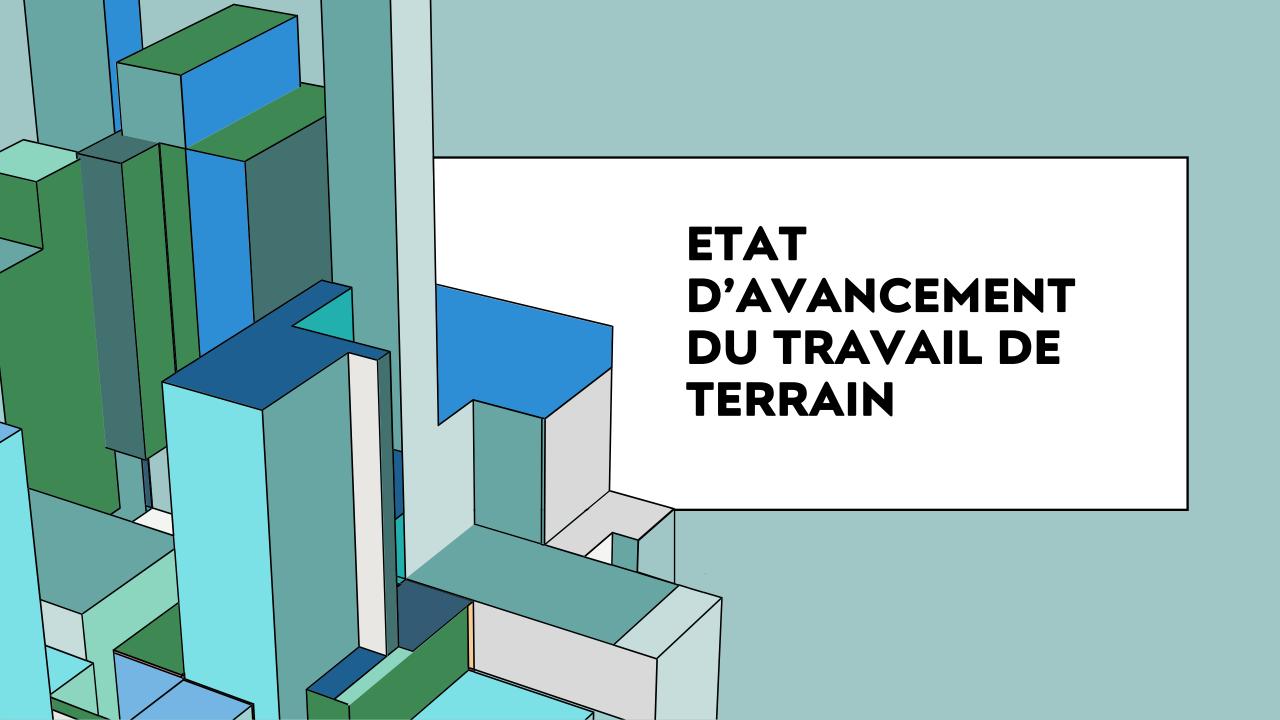
Pistes de facilitation dans les zones commerciales périphériques

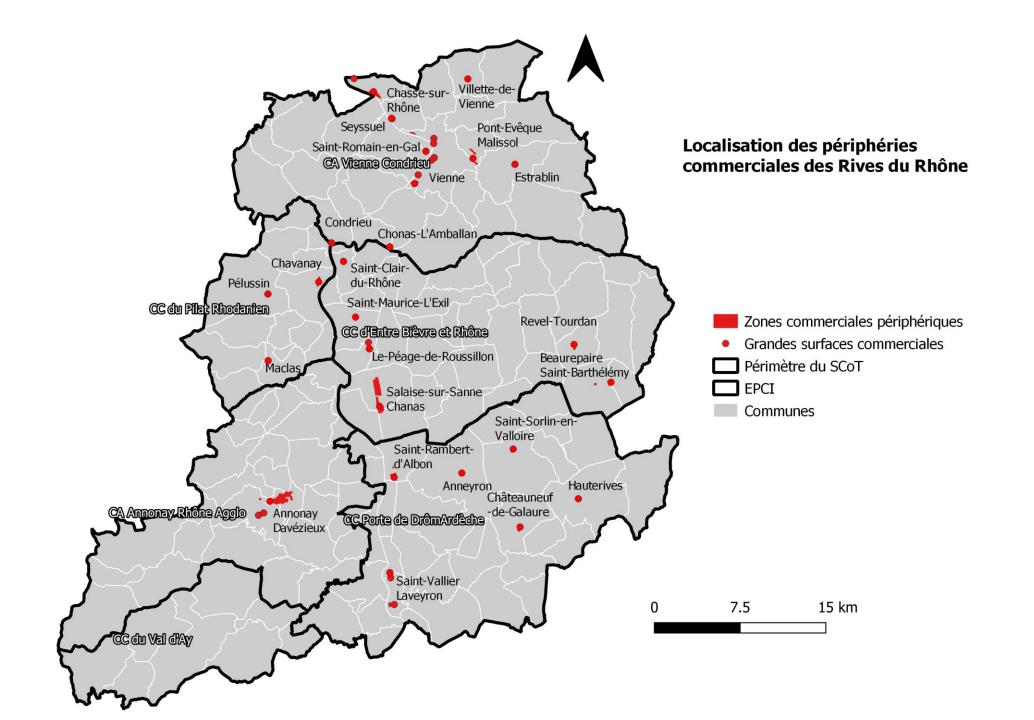
Les zones d'activités et les entreprises sont un bon levier pour développer le covoiturage sur tout le territoire en terme de localisation et d'utilisateurs.

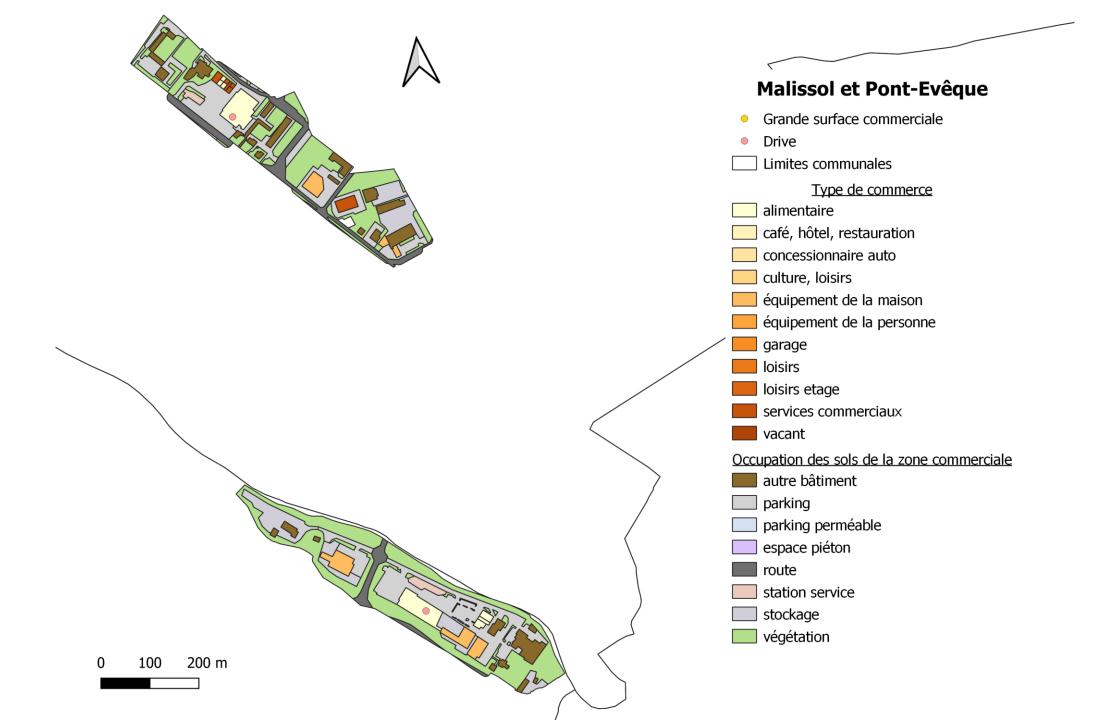
- Aménager les aires de covoiturage spontanées avec des stationnements réservés et sécurisés, une identification visuelle, des borne et des panneaux interactifs en compléments de plateformes en ligne.
- Favoriser l'intermodalité pour faire du covoiturage un nouveau transport public.
- Limiter le nombre de plateforme de covoiturage, utiliser celles existantes et attendre une masse critique d'utilisateurs.
- Proposer des aides et indemnisations, surtout pour les passagers dont l'alternative est majoritairement l'autosolisme.
- Penser en amont au suivi et à la mesure des pratiques de covoiturages
- Compléter le covoiturage avec de l'autostop organisé (=covoiturage spontané) comme
 par exemple Rezopouce.

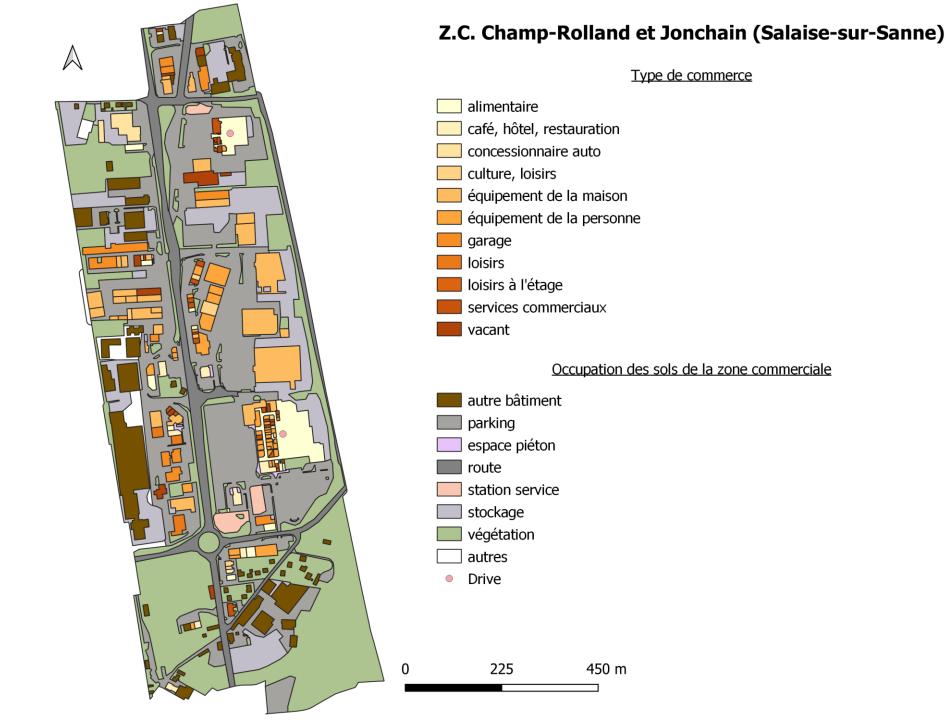


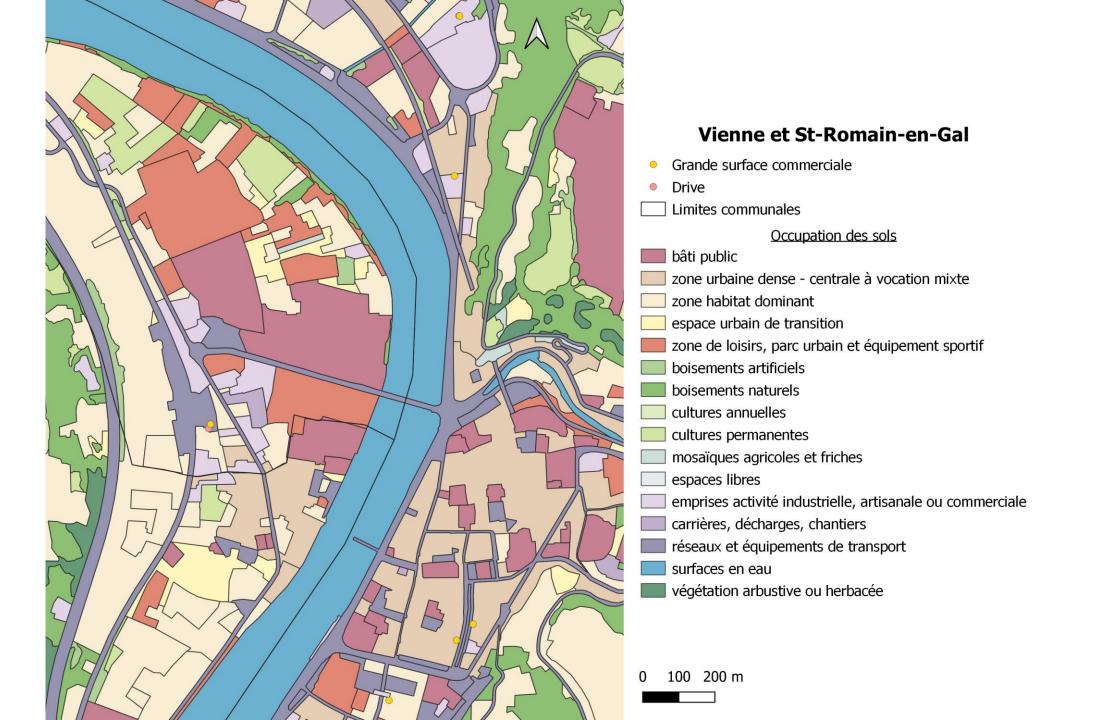
POINT D'AVANCEMENT DE LA MISSION DE STAGE

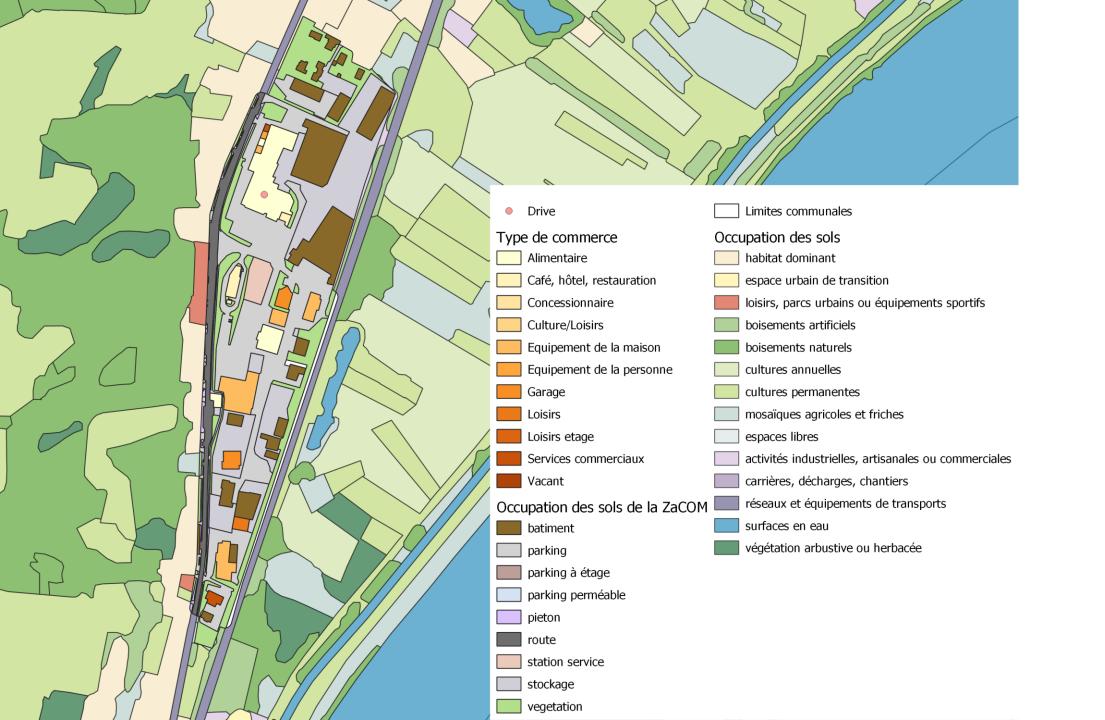


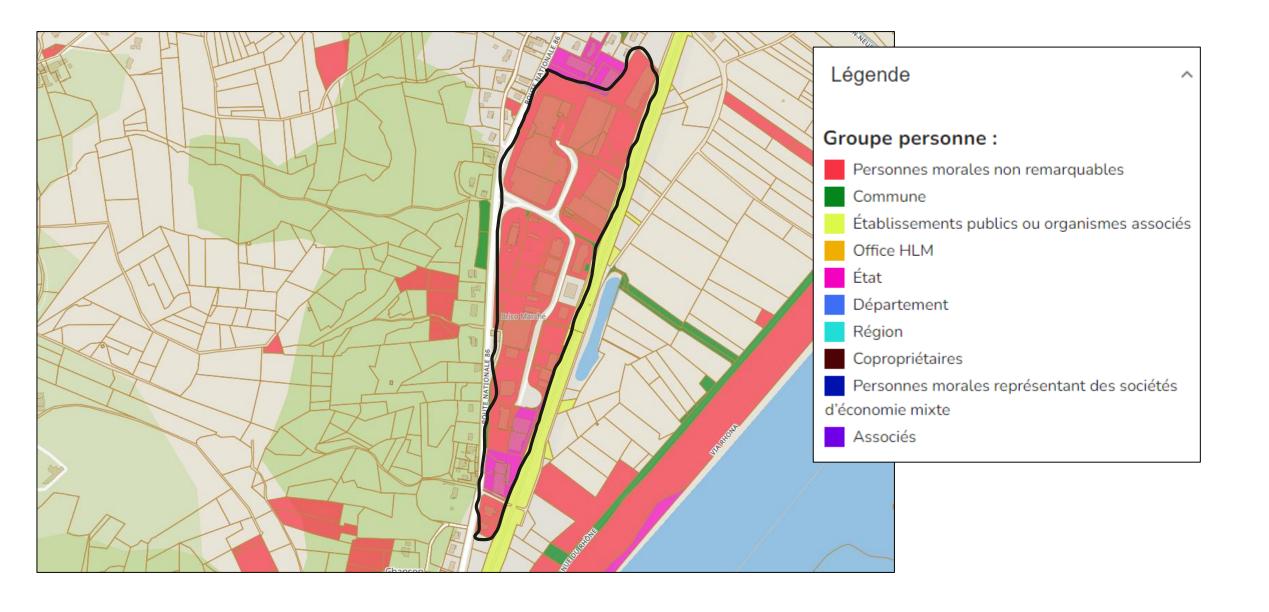












Grille d'analyse multithématique Verlieu - Chavanay

Documents d'urbanisme

- Charte PNR du Pilat
- PLU de Chavanay : zones Ui et Uii (et autour Uc et As principalement)
- OAP de Verlieu : secteur 1

Usages des sols

- Densité du bâti
- Pourcentage coeff. pleine terre
- Pourcentage bâti/parking
- Présence de surface en semi perméable (Evergreen) : non.
- Qualité des sols
 - o Géologique : Quaternaire Alluvions post-wurmiennes : Fluviatiles → fluviosols.
 - o potentiel écologique
 - o usage historique: vergers autour, site de bassins (ruissellements + inondations)
 - pollution

Domanialité

- Voirie (privé, publics)
- Propriétaires fonciers et occupants: Foncière Chabrière, Finamur, Noël Barrou, SCI de Verlieu, Commune de Chavanay,
 VBR, Etat (Gémeaux, Vernat au Nord, Des Tuileries, Du Bois Joli au sud ?), ELOPAN et EB2L.

Qualité architecturale et paysagère (à croiser avec les PC et CDAC récents)

- Note esthétique de 1 à 10, selon le barème suivant :
 - Aspect des bâtiments
 - 0
- Nombre d'étages
- Préciser époque et rénovation
- Vitres des bâtiments (taille, nombre...)
- Qualité paysagère (friche ou entretenu)
- Ouverture sur son environnement (hors de la zone)

- Toitures végétalisées
- Estimation du pourcentage de zone d'ombre

Mobilité et accessibilité

- Desserte/parcours (fonctionnement)
- Etat de la structure viaire
- Cheminements piéton et présence de trottoirs (en interne et pour l'accès de la zone)
- Présence de pistes cyclables (en interne et pour l'accès de la zone)
- Transports en commun (fréquence desserte par bus, itinéraire)
- Covoiturage
- Stationnement vélo (qualité, nombre et localisation sur la parcelle)
- Présence ou non d'une station-service
- Présence de borne de rechargement électrique

Energie

- Efficacité énergétique du bâti
- Fluide de chauffage des bâtiments, et quel système
- Si possible consommation énergétique
- Présence ou non de production EnR (par rapport aux obligations légales de 30%)
- Capacité du réseau électrique (raccordement)
- Potentiel EnR (orientation et surface utilisable)
- Recenser les parkings de plus de 1500 m2
- Recenser les toitures de plus de 500 m² (1000 m² pour les bureaux)

Biodiversité

- Diversité d'espèces
- Qualité des espaces verts (accueil de la biodiversité)
- Arbres (nbre et état, surtout dans les zones anciennes)
- Utilité écologique (trames vertes, bleues, noires et brunes)
- Insertion dans une trame du territoire

Gestion de l'eau

- Présence de noues et autres eaux de surface
- Présence de stationnements désimperméabilisés
- Récupérations de l'eau de pluie



Fonctionnement - mutualisation

- Zones dédiées à de nouveaux type de commerce (drive, e-commerce)
- Gestion des Limites parcellaires
- Desserte, parcours, barrières
- Mise en commun (parkings, entrée, infrastructures, services), obligation de mutualisation et quelles contraintes en découlent (exemple horaires)

Mixité fonctionnelle

- Résidentiel
- Artisanat/industrie
- Loisirs

Déchets (voir sur les CDAC)

- Gestion et tri
- Démarche d'économie circulaire

Autres

- Labels de la zone (HQE, biodiversité...)
- Point PLU
- Organisation juridique de la zone / Taxes et schéma de fonctionnement/création
- Types de commerces du DAAC
- Exigences et critères du DAAC en fonction de la zone

Etudes supplémentaires

- Coupes de route
- Photos des zones et bâtiments
- Classement des commerces selon les catégories du SCOT
- → Pistes : ajouter les avis délibératifs des villes ou EPCI au moment du dépôt de PC, d'éventuels autres avis ayant été émis par d'autres autorités (SDUC ou autres)



LISTE DES ACTEURS À RENCONTRER

Nicolas GILLIO, Cerema	Point de vue d'expert sur les requalifications de zones commerciales périphériques	Entretien prévu le 2/05		
Blandine CROUSIER, Urba Lyon	Point de vue d'urbaniste sur les requalifications de zones commerciales périphériques	Entretien le 21/04 matin		
Thibault NUGUE, Patriarche architecture	Point de vue d'architecte sur les requalifications de zones commerciales périphériques	Contacté le 19/04, msg vocal.		
Lidl	Point de vue d'une enseigne sur les requalifications de zones commerciales périphériques	Contacté par téléphone + entretien le 19/04 après midi		
EDF renouvelable	Point sur les possibilités (techniques et différents dispositifs) d'installation de production d'énergie	Contacté le 17/04, en congés		
Loïc GRABER (Corfu / Terre et Lac solaire)	Point sur les possibilités (techniques et différents dispositifs) d'installation de production d'énergie	Entretien le 22/05, 14h, à Lyon.		
Foncière (Frey)	Point de vue foncier sur les requalifications de zones commerciales périphériques	A contacter		
Emmanuel LE ROCH, délégué général de Procos	Point de vue des entreprises sur les requalifications de zones commerciales périphériques	A contacter		
Gilles VIAL, Maire de Salaise	Point de vue politique sur les requalifications de zones commerciales périphériques	A contacter		
Sylvie DEZARNAUD, élue économique EBER	Point de vue politique sur les requalifications de zones commerciales périphériques	A contacter		

Grille d'entretien – Benjamin Vincent (19/04/23)

Pour les entretiens, nous allons commencer par les théoriciens et spécialistes du sujet, puis les acteurs techniques et finir par les entretiens avec les élus.

Questions générales :

- Présentez-vous (parcours professionnel, études, postes occupés, structure actuelle)
- Quel est votre travail actuel, vos missions et quel lien avec la requalification des zones commerciales périphériques ?
- Comment caractérisez-vous les ZC ? formes, fonctions, acteurs, ...
- Selon vous, quels sont les problèmes posés par les ZC ?
- Quel est votre avis sur les lois récentes (loi 3DS, Climat résilience -> ZAN, développement des EnR...) et ce que cela va changer pour ce type de zones. Y a-t-il des contradictions qui vont apparaitre?
- Comment est-ce que vous définissez la requalification ? en quoi est-ce différent, similaire et/ou compatible avec la réhabilitation ? la densification ? le renouvellement ?...
- Quels sont les objectifs de la requalification ?
- Comment doivent-elles être menées ? Quelle intervention du public (document d'urbanisme / planification urbaine, financement, action / portage foncier, accompagnement, subventions, requalification de la voirie et/ou des espaces publics ...) Quelle intervention du privé (investissement, réalisation de travaux, mise en place de pratiques de commerce alternatives...) ?
- De quoi a-t-on besoin pour réaliser une bonne requalification ? (acteurs et outils impliqués et comment ?)
- Est-ce que la requalification est faisable et sous quelles conditions ? (réussite de la mobilisation des conditions cités dans la question précédente : financement, volonté des acteurs, contraintes publiques...)
- Quels leviers financiers ? (subventions, taxes, exonérations...)
- Quelles sont les limites de la requalification des ZC ? Jusqu'où peut/doit-on aller ?
- Quelles sont ou seraient les conséquences de ces requalifications selon vous ? D'abord pour les acteurs privés : usagers, commerçants, propriétaires... Mais aussi publics (élus, techniciens...) ?
- Avez-vous des exemples de projets de requalification de ZC réussies ? et qui ont échoué ?

 Question de la réindustrialisation et de la mixité des usages (remettre du logement, du bureau dans les ZCP), problématique « à la mode » qui risquent de se croiser. Quelles difficultés cela entraine ?

Questions spécifiques : LIDL, Benjamin Vincent

- Priorisation des thématiques pour réaliser une requalification selon LIDL.
- Qu'est-ce qui différencie les projets de requalification de LIDL d'autres enseignes ? Dans la réalisation et dans les conditions (d'où vient leur avance sur le sujet)
- Est-ce que ces requalifications entraînent un coût supplémentaire pour LIDL ? Est-il amorti ? au bout de combien de temps ?
- Comment fédérer les acteurs d'une requalification ?
- Comment aller plus loin ?
- Est-il possible de faire émerger une volonté de requalification à l'échelle de la zone ? (sous quelles conditions, quelle initiative et par qui)
- Auriez-vous des documents techniques (coûts et surcoûts par rapport à un projet non-qualitatif)
 qui pourraient nous éclairer sur le montage de projets comme à Fenouillet, Saint-Barthélemy ?

Pour notre mémoire

- Pour notre mémoire, un commentaire sur l'évolution des projets de requalification de ZC (procédure et réalisations, échecs et réussites) et ses causes (politique, technique, contexte).
- D'où vient cet intérêt général/public pour les requalifications ? (évolution des mentalités et des modes de consommations)



CALENDRIER DES PROCHAINES ÉTAPES



Réalisation des entretiens avec des professionnels de l'aménagement commercial



Début des analyses terrains par la ZA commerciale de Verlieu à Chavanay



Finir la carto des zones périphériques



Finalisation du diagnostic (ajout des q° de (sur)coûts et d'opérations mixtes/qualitatives

		M	lars			A	vril				Mai		
	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5
Diagnostic													
Exemples de requalification			1										
Exemples projets qualitatifs							/						
Grilles d'entretiens							/						
Paysage législation et						1							
réglementaire						,							
Identification ZC périphériques													
du territoire + listing des				,									
éléments à regarder pour				,									
chacune													
Analyse capacités du réseau de													
distribution électrique accueil						/							Emma
EnR										Tâches réali	sées par :		
Coûts de construction / surcoûts													Léo
matériaux										/ = tâches te	rminées		LEU
Exemples (sur)coûts opérations													Commun
mixtes													Commun
Analyse désimperméabilisation								1					
Analyse surfaces stationnement /							,						
sous-utilisées							/						
Analyse terrain													
Grille multithématique													
Entretiens							LIDL / Urbalyon		Cerema				
Cartographie													
Propriété du foncier													
Occupants													
Contraintes d'urbanisation													
MÀJ base de données sur													
commerce périphérie													
(commencer à regarder fin mars)													
Définition possibilités													
d'amélioration													
Modifs réglement PLU /													
ébauches OAP	l												

SOURCES (POUR ALLER PLUS LOIN):

- https://www.legifrance.gouv.fr/
- <a href="https://www.banquedesterritoires.fr/loi-3ds-les-conditions-de-lexperimentation-sur-lamenagement-commercial-en-consultation?pk campaign=newsletter quotidienne&pk kwd=2023-03-08&pk source=Actualit%C3%A9s Localtis&pk medium=newsletter quotidienne
- http://outil2amenagement.cerema.fr/juridique-la-loi-climat-et-resilience-favorise-la-a3413.html
- http://outil2amenagement.cerema.fr/la-loi-3ds-du-21-fevrier-2022-r1560.html
- https://www.ecologie.gouv.fr/contrats-projets-partenarial-damenagement-et-grandes-operations-durbanisme
- https://droit-urbanisme-et-amenagement.efe.fr/2022/11/02/amenagement-commercial-et-artificialisation-des-sols-enfin-le-decret-dapplication/
- Bulletin de veille n°11 de l'urbanisme commercial de l'AMELYSE Edition spéciale sur la logistique commerciale
- Chiffres-clés e-commerce 2022, Fédération e-commerce et vente à distance (FEVAD). https://www.calameo.com/read/0071351454b6664e02df2
- Assemblée des communautés de France, « Revitalisation commerciale. Guide d'actions foncières à destination des collectivités », en collaboration avec Semaest, octobre 2019.
- https://www.gridauh.fr/sites/default/files/u473/Emmanuelle%20BORNET%20-%20La%20refondation%20du%20droit%20de%20l%27am%C3%A9nagement%20commercial.pdf
- https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-debat-de-midi/le-debat-de-midi-du-mercredi-11-aout-2021-2255089